

Commentaires complémentaires



Commentaires complémentaires

| Compte | Commentaires |
|-------------|---|
| 101 | Conseil communal |
| 101.3101.00 | Fourniture de matériel et listes pour les élections cantonales, brochures easyvote pour les jeunes électeurs et contrat d'entretien du copieur. Mise en place d'une solution intégrale pour la saisie et le dépouillement des bulletins de vote et des listes d'élections au moyen d'un scanner à haute vitesse. |
| 102 | Municipalité |
| 102.3003.10 | Indemnité proposée afin d'adapter le montant à la charge de travail observée depuis le début de la législature. Les réflexions se poursuivront quant à une éventuelle adaptation pérenne de la rétribution de la Municipalité. |
| 110 | Administration communale |
| 110.3061.00 | Une meilleure utilisation du véhicule Mobility stationné sur notre Commune permet de réduire notre participation à la couverture du déficit. |
| 110.3102.02 | Compte tenu des restrictions liées à la situation sanitaire, les activités de communication et promotion ont été réduites pour le budget 2021. Au vu de la situation actuelle, le montant est revu à la hausse pour 2022. À noter que désormais, les dépenses de communication de tous les services communaux sont comptabilisées dans ce compte. |
| 110.3170.00 | Reprise des événements organisés par la Municipalité, notamment l'accueil des nouveaux habitants, des jeunes citoyens et la sortie du personnel communal. Intégration également dans ce compte des frais pour la journée des aînés comptabilisés précédemment dans Sécurité sociale - compte 710.3170.03. |
| 110.3181.00 | Envois supplémentaires à la population et augmentation des tarifs d'affranchissement. |
| 110.3185.00 | Augmentation des expertises juridiques dans des affaires contentieuses ainsi qu'un mandat de vérification de l'analyse annuelle de l'égalité des salaires. |
| 110.4311.00 | Ce compte comprend les montants versés à la Commune par le SDNL CHF 5'000.-, le SDIS CHF 12'000.- et le Fonds Serment CHF 1'000.- pour le travail que nous effectuons en tant que commune boursière. |
| 130 | Personnel et assurances |
| 130.3011.00 | Effectifs : Secrétariat 2.8 ETP, Finances 2.30 ETP, Ressources humaines 0.8 ETP, Archives 0.10 ETP (auxiliaire) et 1 ETP apprenti (Variation budgets 2021/2022, -1.05 ETP). |
| ...3030.00 | Les charges sociales tiennent compte d'un taux de 9.48% du salaire de base. |
| 130.3069.00 | Selon l'annexe 2 du règlement du personnel, des primes de fidélité seront versées à des collaborateurs pour dix, quinze, vingt et vingt-cinq ans de service. |
| 130.3091.00 | Formations supplémentaires pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la cybersécurité. |

150 Affaires culturelles, loisirs

- 150.3011.00 Effectif de 3.3 ETP (Variation budgets 2021/2022, 0.0 ETP). La différence de coût entre les budgets 2021 et 2022 est due au fait que les collaborateurs ont été engagés en cours d'année en 2021 alors que le salaire est calculé pour l'année complète en 2022.
- 150.3102.03 Le nouveau chargé de communication reprend en charge l'accompagnement rédactionnel du journal communal. Une partie de la conception graphique sera également internalisée, d'où la réduction des coûts.
- 150.3170.01 Organisation de différents événements culturels et de loisirs comme la fête de la musique, les journées de la mobilité et course populaire, expositions ou spectacle d'humour, Nuit du conte, 1^{er} août, etc... Ce budget permet aussi d'organiser des animations culturelles et de loisirs dédiées aux enfants et aux jeunes (activités à l'espace loisirs, soirées dédiées aux jeunes, expositions pour et avec les jeunes, soirée de fin d'année 11S, etc.). Ce budget comprend l'organisation et le financement du prix du mérite.
- Après une année 2021 avec un budget COVID-19, ce poste retrouve son niveau des années précédentes.
- 150.3193.00 Cotisation Lausanne Région, participation de CHF 7.91/habitant (estimation au 31.12.21 : 9'600 hab.).
- 150.3193.01 Cotisation à l'Union des Communes Vaudoises (UCV), 9'136 habitants à CHF 1.45 plus une base fixe de CHF 650.-.
- 150.3513.00 Fondation pour l'enseignement de la musique, participation de CHF 9.50/habitant (estimation au 31.12.21 : 9'600 hab.).
- 150.3523.00 Participation culturelle à la Ville de Lausanne pour le Béjard Ballet, le Théâtre de Vidy, l'Orchestre de chambre et l'Opéra de Lausanne. Après une année 2021 avec un budget COVID-19, ce poste retrouve son niveau des années précédentes que la Municipalité avait décidé de bloquer à CHF 86'000.-.
- 150.3653.00 Après une année 2021 avec un budget COVID-19, ce poste retrouve son niveau des années précédentes.

176 Installations sportives

- 176.3523.01 Ce montant est établi par le Bureau de coordination de Lausanne Région, qui tient compte de la clé de répartition entre les communes membres de Lausanne Région, définie dans la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM) du 6 octobre 2017. À son article 4.1.3, la Convention fixe un montant maximum de CHF 5.72 millions à répartir entre les communes, les dépassements étant pour l'essentiel pris en charge par les communes de Lausanne, Prilly et Renens. L'article 5 de la Convention prévoit néanmoins que le montant à répartir peut être indexé sur la base de la population de l'ensemble des communes signataires, valeur au 31 décembre de l'année précédente. C'est ainsi un montant de CHF 6'191'330.- que doivent se répartir, dans leurs budgets respectifs pour 2022, les communes de Lausanne Région. CHF 167'673.- sont à la charge de notre commune.

182 Transports publics

Les transports publics pâtissent encore d'une baisse de recettes, faisant suite aux conséquences de la pandémie de coronavirus sur la fréquentation. Les prévisions à ce jour tablent encore sur une diminution du niveau de recettes, de près de 10% par rapport au niveau effectif de l'année 2019 ; un recouvrement complet n'est pas prévu avant l'année 2024. Actuellement, les moyens à disposition de la Confédération en faveur du trafic régional de voyageurs ne permettent pas de couvrir les besoins en indemnités pour les années 2022 et 2023. Cette insécurité financière explique la prise en charge par les cantons et communes de la quasi-exclusivité de la hausse des coûts en 2022.

- 182.3527.00 La participation de l'État et des communes au déficit d'exploitation des transports publics est régie par la loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP). La subvention d'exploitation porte notamment sur la couverture du déficit d'exploitation, la commande de prestations de service public, la prise en charge de frais financiers ou la mise en œuvre de communautés tarifaires.
- 182.3527.01

Pour les lignes de trafic régional (notre Commune est concernée dès lors qu'elle est desservie par les lignes 60 et 54), les communes participent à raison de 30% à cette subvention d'exploitation. La répartition du montant à charge des communes est effectuée par « région de transport public », en tenant compte de la population et d'un coefficient caractérisant la qualité de la desserte. Ce coefficient varie entre 0.4 et 1.0. Pour notre Commune, il est de 0.6.

Pour les lignes de trafic urbain (notre Commune est concernée dès lors qu'elle est desservie par les lignes 8 et 23), les communes participent à raison d'environ 70% à cette subvention. La répartition intercommunale tient compte pour 1/3 de la population et pour 2/3 des prestations annuelles en kilomètres parcourus sur le territoire communal.

182.3527.02 Contribution à l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation sur le service des taxis, CHF 1.90 par habitant (estimation au 31.12.21 : 9'500 hab.).

190 Informatique

190.3011.00 Création d'un poste de chef de projet « système d'information ». Effectif de 0.8 ETP (Variation budgets
190.3030.00 2021/2022, +0.8 ETP).
190.3040.00

190.3101.00 Remplacement cyclique de quatre postes de travail de l'administration ainsi que l'acquisition de sept
190.4801.00 nouveaux postes de travail complets (pc, écrans, claviers et souris + licences) pour les nouveaux collaborateurs CHF 38'200.-, matériel divers à remplacer (routeurs, bornes wifi, imprimantes et périphériques) CHF 5'000.- et réserve pour imprévus et casse de matériel CHF 3'000.-.

Amortissement des acquisitions par prélèvement au fonds réserve générale (9282.10.00).

190.3151.00 Maintenance de l'ensemble des installations techniques (serveurs, postes de travail et périphériques, appareil de paiement par carte de débit/crédit), hébergement et maintenance du site internet, licences des logiciels communaux, prestations pour développements et améliorations diverses pour les parties techniques et logiciels.

190.3189.05 Réalisation d'un audit de sécurité, migration et développement du site internet, mise en place du système de factures électroniques et projet de logiciel de gestion électronique de documents (GED).

210 Impôts

210.3187.00 Émoluments de l'Office d'impôt pour le travail de perception des impôts communaux (personnes physiques, morales, etc.). Le budget 2022 a été adapté selon le décompte final 2020.

210.3191.00 Suite à l'abrogation par le Parlement vaudois de l'article 18a de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LlCom) relatif aux dirigeants de sociétés (ou activités dirigeantes) avec effet au 1^{er} janvier 2017, les rétrocessions intercommunales encore prévues au budget 2022 sont le résultat de bouclage de dossiers en suspens.

210.3290.00 Intérêts en faveur du contribuable. L'estimation pour le budget 2022 correspond à la moyenne des montants comptabilisés ces quatre dernières années.

210.3301.01 Défalcons (abandons de soldes) d'impôts d'années antérieures effectuées par l'administration cantonale des impôts. Le montant exceptionnel enregistré pour l'année 2020 (CHF 1'387'086.52 pour un seul débiteur) n'est pas pris en compte pour l'estimation du budget 2022.

210.3515.03 Compte en relation à la rétrocession de la part des impôts conjoncturels (aléatoires) venant en diminution du coût de la participation à la cohésion sociale à charge des communes. Les montants 2022 sont calculés sur le résultat définitif du rendement des impôts 2020 :

30% de l'impôt sur les frontaliers

50% de l'impôt sur les droits de mutation

50% de l'impôt sur les successions et donations

50% de l'impôt sur les gains immobiliers.

L'estimation des rentrées fiscales des personnes physiques est, comme chaque année, toujours difficile à déterminer. Elle dépend de la conjoncture économique, de l'avancement des taxations et des modifications d'acomptes demandées par les contribuables. Pour établir le budget de ces postes, nous avons également tenu compte des informations obtenues auprès des services de l'État. Le contexte favorable à une croissance économique retrouvée annonce des recettes fiscales en hausse.

210.4001.00 Les montants présentés ont été établis de la façon suivante : prise en compte du résultat des comptes
210.4002.00 2020 ainsi que des chiffres du budget 2021 auxquels nous avons ajouté une progression pour nouveaux
210.4003.00 contribuables impôt revenu/fortune, mais aucune indexation (selon ACI) pour l'impôt revenu/fortune et
210.4004.00 impôt source.

Nous avons également contrôlé notre évaluation en tenant compte de la moyenne des rentrées fiscales des cinq dernières années, les acomptes 2021 facturés en décembre 2020 auxquels nous avons ajouté les ajustements effectués jusqu'au 31 août 2021 ont également servi de base de comparaison.

210.4011.00 Concernant l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales, nous avons tenu
210.4012.00 compte des éléments de planification 2020-2024, des rentrées fiscales au 31 août 2021 ainsi que d'une hypothèse de progression sur les rendements des personnes morales de la période comptable 2020/2021 adaptés aux nouveaux taux d'imposition de la RIEIII vaudoise.

210.4411.00 Progression sur les gains immobiliers liés aux biens fonciers en augmentation sur notre territoire. De nombreuses transactions immobilières réalisées en 2021 sont également prévues en 2022.

Pour l'estimation des impôts "aléatoires", nous avons tenu compte du résultat du bouclage des comptes au 31.12.2020, de la moyenne des rentrées fiscales des cinq dernières années ainsi que des éléments de la planification 2021-2024.

220 Service financier

220.3223.00 Adaptation de la charge de la dette. Afin de financer les investissements prévus en 2022, il sera nécessaire de contracter de nouveaux emprunts à long terme au taux du marché, le taux a été estimé à 1%. Pour plus de détails, voir le tableau de situation des emprunts à moyen et long terme 2022.

230 Attributions fonds réserve et amortissements

230.3311.00 Depuis le bouclage 2007, nous procédons aux amortissements obligatoires (selon la loi sur la
230.3312.00 comptabilité des communes), selon la méthode linéaire sur les travaux (ouvrages de génie civil, bâtiments, achats machines, mobilier et véhicules) finis ou acquis avant le 1^{er} janvier 2021 et ceux probablement terminés au cours de l'année prochaine.

On note que préalablement, l'amortissement intervenait dès bouclage des décomptes, par prélèvement direct aux fonds de réserve. Les amortissements concernant les investissements réalisés avant 2007 n'apparaissent donc pas dans les comptes annuels.

Le détail des amortissements figure dans le tableau de prévision des amortissements 2022.

310 Espaces verts

310.3011.00 Effectif de 8.7 ETP (variation budgets 2021/2022, +1.1 ETP). En 2021, il y avait un 40% pour le chef de service au SEDE, mais ventilé au STIN et un 90% pour la déléguée à l'environnement, ce qui équivaut à un taux d'activité de 130%. Nous passons dans ce budget 2022 à un 80% pour le poste de chef de service et un 80% pour le poste occupé par la déléguée à l'environnement, ce qui équivaut à un 160% (+30%). Nous rajoutons à cela un 10% de secrétariat mutualisé déjà existant, mais ventilé uniquement dans d'autres services jusqu'ici (SEBA, SURB, STIN).

310.3012.00 Réserve pour engagement temporaire durant la période estivale (nombreuses absences pour cause de vacances/récupération d'heures).

310.3091.00 Formation spécifique "métier" pour les collaborateurs du service Espaces verts.

- 310.3145.00 Participation à l'entretien des parcelles de dépendance des quartiers selon conventions, à hauteur de 20% des coûts totaux.
- 310.3145.04 Budget pour la réalisation de projets en lien avec la protection du climat et de la biodiversité (plantations, aménagements, ...).
- 310.3189.05 Frais d'études pour projets en lien avec la protection du climat et de la biodiversité.
- 310.4232.00 Depuis le nouvel état du Syndicat AF, la Commune n'a plus que trois parcelles agricoles en pré/champs (Châtaignier, Pré d'Ogue et La Cazon).

320 Forêts

- 320.3170.01 Mise en place d'animations culturelles et d'offres didactiques en faveur de la population sur des thématiques de gestion forestière durable et des enjeux liés à la biodiversité.

35 Bâtiments

- ...3133.00 Entretien courant du bâtiment, contrats d'entretien, produits d'entretien et de nettoyages, fournitures diverses.
- ...3141.xx Budgets élaborés sur la base de devis ou d'estimations du service des bâtiments.
- ...3902.00 Imprévus en cours d'année, interventions hors contrats d'entretien, réparations diverses, remplacements d'éléments défectueux ou hors service.
- ...4802.00 D'entente entre la Municipalité et la Commission des finances, et ceci dès le budget 2010, tous travaux de réparations/rénovations concernant les comptes ...3141.xx « Réparations programmées du bâtiment » d'un montant supérieur à CHF 50'000.- sont amortis par un prélèvement au fonds de réserve « entretien bâtiments et domaines ».

- 350.3011.00 Les charges salariales des bâtiments sont modifiées et adaptées en fonction de la nouvelle répartition des pourcentages dans les divers comptes 350.3901.00 par imputation au compte 350.4901.00. Effectif du personnel de 23.07 ETP y compris trois apprentis agent d'exploitation, et six surveillants de bain (variation budgets 2021/2022, +0.13 ETP). Les justifications figurent sous 3500 - comptes communs.
- 350.3901.00
- 350.4901.00

3500 Comptes communs

- 350.3189.05 Frais pour prestations de services, honoraires relevés et études diverses. Études techniques, projets, appel d'offres, suivi technique, etc. pour le changement d'affectation du collège de Crétalaison en maison de la jeunesse et des associations CHF 80'000.- ainsi que pour la suite des études pour la construction du collège de Champs d'Aullie CHF 50'000.-, la reconstruction de la cantine du Châtaignier CHF 50'000.- et diverses autres études et complément d'inventaire du patrimoine communal CHF 75'000.-.

3501 Bâtiment administratif de Crétalaison

- 350.3141.01 Aménagements extérieurs : réaménagement de la place centrale, plantation d'un arbre et arbustes d'agrément, remplacement des huit luminaires existants et gestion de l'éclairage depuis la supervision CHF 32'000.-.
- 350.4802.00

Salles de réunion et bureaux : réfection des peintures, des revêtements de sol, des rideaux et amélioration phonique de la salle de réunion de la Municipalité et du bureau de la Syndique CHF 26'000.-. Remplacement des rideaux du secrétariat technique CHF 2'400.- et amélioration phonique entre les bureaux du Greffe et du chargé de communication CHF 5'000.-.

Salles des Commissions 1-2-3 : réfection des peintures et des revêtements de sol CHF 34'900.-.

Installations techniques : remplacement de l'évaporateur et de la régulation de la climatisation du sous-sol CHF 2'800.-. Modification de la commande d'allumage de l'éclairage du hall de réception et de l'entrée locataires, installation de détecteurs crépusculaires CHF 1'900.-. Raccordement des portes automatiques sur la supervision MCR CHF 7'500.-. Remplacement du système de téléphonie par un serveur virtuel CHF 32'000.-

Appartements locataires : provision pour rafraîchissement des appartements, peinture des murs et plafonds, revêtements de sol CHF 30'000.-.

Divers : Création d'un coin rencontre à l'étage de l'entrée sud, agencement d'une cuisine, travaux d'électricité, raccordement sanitaire, carrelage, mobilier etc. CHF 50'000.-. Modification d'un WC existant et création d'une douche au rez-de-chaussée de l'entrée sud. CHF 15'000.-. Location sur six mois d'éléments modulaires provisoires pour bureaux de la Direction des écoles pendant les travaux du Mottier B, y compris tous travaux préparatoires CHF 25'000.-. Diverses modifications de typologie des bureaux, cloisons, peinture, portes, revêtement de sol, etc. pour accueil de nouveaux collaborateurs CHF 25'000.-.

Amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11.00).

3502 Collège de Crétaison

350.3141.02 Aménagements extérieurs : réfection du couvert et du porche d'entrée dans la cour de récréation
350.4802.00 CHF 10'500.-.

Façades du bâtiment : remplacement du solde des stores en toile qui sont en mauvais état CHF 12'000.-.

Installations techniques : remplacement du lave-linge et du séchoir pour appartements qui sont en fin de vie (2003) CHF 10'000.-. Pose et raccordement de gâches électriques asservies aux horloges et à la supervision MCR pour les portes d'entrée CHF 5'300.-. Remplacement des interrupteurs par des détecteurs de mouvements dans les halls et WC CHF 2'700.-.

Locaux communs : réfection de la peinture de la cage d'escalier entrée locataires CHF 11'500.-.

Appartements locataires : provision pour rafraîchissement des appartements, peinture des murs et plafonds, revêtements de sol CHF 19'700.-.

Classes : remplacement des tableaux noirs par des tableaux interactifs dans les quatre classes CHF 20'000.-.

Amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11.00).

3504 Collège du Mottier B

350.3141.04 Préavis n° 05/2021 pour la rénovation totale et l'agrandissement du collège à partir du mois de juillet
350.4802.00 2022 jusqu'à la rentrée scolaire 2024.

Divers : déplacement et repose sur un autre site des couverts à deux roues démontés dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment CHF 10'000.-. Location complémentaire sur six mois d'éléments modulaires provisoires pour cinq classes selon les besoins annoncés par la Direction des écoles en fonction des arrivées d'enfants CHF 52'000.-.

Amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11.00).

3505 Complexe sportif du Mottier

350.3141.05 Matériel de piscine et de salle de gym : renouvellement de matériel pour les utilisateurs du bassin, ligne
350.4802.00 de flottaison, matériel divers CHF 10'000.-. Installation d'un lift mobile pour accès au bassin par les personnes handicapées et à mobilité réduite CHF 15'000.-. Remplacement d'engins usagés selon les recommandations en matière de sécurité CHF 14'600.-.

Locaux-piscine-salle de gym : contrôle et remplacement de certaines garnitures de portes (serrures, poignées et ferme porte) et remplacement de certains panneaux usés CHF 7'000.-. Remplacement complet de la porte local technique à l'arrière des vestiaires CHF 8'000.-.

Installations techniques : installation d'un surpresseur pour le nettoyage de la plage et des vestiaires piscine et salle de gym CHF 4'000.-. Entretien de la toiture, arrachage de la mauvaise herbe et contrôle des bandes de serrage des panneaux solaires CHF 6'500.-.

Amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11.00).

3506 Collège du Grand-Mont

350.3141.06 Aménagements extérieurs : réparation des fermetures des poubelles CHF 1'000.-. Installation de 4 bancs en bloc de béton pour la cour de récréation CHF. 4'000.-. Contrôle et réparation de l'ensemble des stores CHF 10'000.-.

Locaux et classes : installation de poubelles pour le tri des ordures CHF 3'200.-. Contrôle et réparation de la fermeture de l'ensemble des fenêtres et des portes-fenêtres CHF 8'000.-.

Installations techniques : raccordement des portes d'entrée sur la supervision MCR CHF 2'800.-.

3507 Ancien collège du Grand-Mont

350.3141.07 Toiture : assainissement des massifs des cheminées, y compris la location d'une nacelle sur 3 jours CHF 4'900.-.

3509 Bâtiment locatif du Petit-Mont

350.3141.09 Façades : nettoyage des volets selon demande des locataires du CMS CHF 3'000.-.

Installations techniques : remplacement du climatiseur du local informatique qui est en fin de vie CHF 5'800.-. Raccordement des portes d'entrée coulissantes sur la supervision MCR CHF 2'500.-.

3511 Grande salle

350.3141.11 Toiture : traitement périodique de la charpente contre les insectes (tous les dix ans) CHF 4'000.-.

Installations techniques : modification de la sortie de ventilation de la cuisine du locataire afin d'éviter la propagation des odeurs dans la grande salle CHF 5'000.-. Remplacement de la table de mixage CHF 700.-.

3514 Bâtiment Service du feu

350.3141.14 Façades : traitement du mur abîmé côté containers CHF 3'500.-. Pose d'une toile de tente pour création
350.4802.00 d'une terrasse ombragée CHF 2'000.-.

Appartement : modification du lanterneau existant, pose d'un store pour éviter les fortes chaleurs dans l'appartement CHF 7'000.-.

Salle polyvalente 1^{er} étage : remplacement du parquet abîmé, y compris dépose des parois en bois afin de permettre le travail des parqueteurs CHF 39'000.-.

Installations techniques : remplacement de l'éclairage de sécurité CHF 3'400.-. Contrôle des panneaux solaires CHF 2'000.-.

Divers : contrôle et entretien du puit perdu à l'arrière du bâtiment CHF 1'500.-.

Amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11.00).

| | |
|----------------------------|--|
| 3516 | Maison villageoise / Bâtiment PPLS |
| 350.3141.16 | Toiture : nettoyage de la toiture avec produit contre la mousse CHF 2'400.-. |
| 3517 | Maison de paroisse |
| 350.3141.17 | Façades : application d'un enduit anti-graffitis CHF 4'500.-. |
| | Divers : fourniture de deux chariots pour le transport et le rangement des tables CHF 2'000.-. |
| 3519 | Cantine du Châtaignier |
| 350.3141.19 | Location d'une cantine provisoire pour les utilisateurs CHF 20'000.-. Aménagement de la place devant la cantine et déplacement de containers CHF 11'000.-. Location de containers pour le matériel CHF 7'500.-. Construction d'une rampe d'accès à la cantine CHF 4'000.-. |
| 3520 | Locaux barbecue et WC |
| 350.3141.20 | Nettoyage et réfection de la charpente du couvert, ponçage et traitement des tables CHF 18'500.-. |
| 3521 | Stand de tir et ciblerie |
| 350.3141.21 | Nettoyage et traitement de la toiture des cabanes du club de tir CHF 4'000.-. |
| 3523 | Congélateur |
| 350.3141.23 | Installations techniques : installation d'un safe pour cylindre accès pompier CHF 800.-. |
| 3524 | Abri STPA du Grand-Mont |
| 350.3141.24 | Entretien intérieur : réfection du socle en béton de la cuisine et pose d'un carrelage CHF 4'500.-. |
| 3526 | Collège des Martines |
| 350.3141.26 350.4802.00 | Aménagements extérieurs : assainissement des zones pavées sous les arbres du parking extérieur, remplacement d'un arbre, pose d'un revêtement synthétique souple et re-flashage partiel du bitume aux endroits des zones déformées CHF 15'000.-. Assainissement du sol de l'entrée principale du collège, dépose et repose du dallage CHF 6'000.-. |
| | Classes : remplacement des tableaux noirs par des tableaux interactifs dans les huit classes CHF 40'000.-. |
| | Installations techniques : raccordement des portes d'entrée sur la supervision MCR CHF 2'200.-. |
| | Amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11.00). |
| 3528 | Complexe de Manlout |
| 350.3141.28 350.4802.00 | Façades : traitement du revêtement en bois au rez et à l'étage côté appartements locataires CHF 25'000.-. |

Installations techniques : assainissement du local de lavage comprenant le remplacement de l'appareil de lavage et du compresseur, l'entretien de la ventilation, le remplacement de deux portes d'accès au local, la peinture des murs et plafond et la pose d'un nouveau carrelage CHF 27'000.-. Remplacement de l'axe de la porte coulissante du local lavage CHF 2'000.-. Remplacement de la pierre réfractaire de la porte de la chaudière CHF 900.-. Remplacement et remise à niveau de la centrale de commande et des télécommandes des portes d'accès de l'ensemble des dépôts et atelier CHF 15'000.-. Changement des accus de l'éclairage de secours CHF 2'700.-.

Divers : installation d'un chéneau sur la toiture du couvert à véhicules des locataires CHF 4'000.-.

Amortissement par prélèvement au fonds réserve Entretien Bâtiments (9281.11.00).

3531 Collège du Mottier A

350.3141.31 Entretien des classes : rafraîchissement de la peinture des murs des classes selon nécessité (environ cinq classes) CHF 6'000.-.

Installations techniques : automatisation et raccordement des portes d'entrée principale sur la supervision MCR CHF 2'500.-. Remplacement de quatre beamers qui sont en mauvais état de fonctionnement selon annonce EPS CHF 5'000.-.

3532 Collège du Mottier C

350.3141.32 Entretien des classes : rafraîchissement de la peinture des murs des classes selon nécessité (environ cinq classes) CHF 6'000.-. Pose de panneaux d'affichage CHF 5'000.-. Contrôle et réglage des lambrequins de stores, réglage des portes d'entrée et remplacement d'éléments abîmés CHF 5'400.-.

Installations techniques : automatisation et raccordement des portes d'entrée principale sur la supervision MCR CHF 3'500.-. Remplacement de la machine à mettre sous vide de la cuisine du réfectoire CHF 5'200.-. Remplacement de l'évaporateur du meuble de cuisine CHF 1'600.-. Réparation de la fermeture du couvercle automatique et électrique de la braisère de la cuisine du réfectoire CHF 3'800.-. Nettoyage et dégraissage de l'ensemble du réseau de conduites de la ventilation de la cuisine professionnelle CHF 5'000.-. Installation et raccordement d'un téléphone dans le local d'archives selon demande de l'archiviste CHF 1'800.-. Installation d'une timbreuse pour le personnel d'exploitation en remplacement de celle actuelle qui est au Mottier B CHF 2'100.-.

3533 Collège du Mottier D

350.3141.33 Entretien des classes : rafraîchissement de la peinture des murs des classes selon nécessité (environ cinq classes) CHF 6'000.-. Pose de panneaux d'affichage CHF 5'000.-.

Installations techniques : automatisation et raccordement des portes d'entrée principale sur la supervision MCR CHF 2'800.-.

Salle de gym : réfection du sol abîmé et qui est devenu poreux CHF 22'000.-.

410 Police des constructions

410.3185.00 Ce compte est destiné aux éventuels frais d'avocats/notaires/juristes dans le cadre de procédures contentieuses et/ou de demandes d'avis de droits. Compte tenu des cas en cours et de ceux éventuels à venir au vu du nombre croissant de demandes de permis de construire, une augmentation est à prévoir.

410.4313.01 Les revenus de ce poste dépendent exclusivement des demandes de permis de construire effectuées par les requérants/particuliers. Si le règlement sur la Police des constructions (PolCo) est adopté, une continuité, voire une augmentation est à prévoir.

420 Urbanisme et développement durable

- 420.3003.01 Il s'agit des indemnités versées aux membres des commissions permanentes du service, soit la CUMEP et la CdS. Ces deux commissions seront recomposées après dissolution pour la nouvelle législature. Il est prévu que la nouvelle CUMEP fonctionne de manière périodique, contrairement au passé. Cependant, le budget est revu à la baisse en raison du transfert de la CS2000W à un autre dicastère.
- 420.3011.00 Diminution du secrétariat de 0.1 ETP et création d'un poste de stagiaire 1^{er} emploi à 1 ETP, augmentation du poste police des constructions de 0.2 ETP et affectation de 0.4 ETP de la chargée de projet durabilité. Effectif de 5.7 ETP (Variation budgets 2021/2022, +1.5 ETP).
- 420.3101.00 Fourniture de matériel divers pour mise en place des projets privés et des actions communales soutenus via le fonds prélevé sur la facture d'électricité.
- 420.3185.01 Les abonnements restent stables ; l'achat de littérature reste occasionnel, grandement remplacée par la consultation en ligne. La formation continue sera renforcée au gré des opportunités.
- 420.3189.01 Versements anticipés en qualité de propriétaire à titre d'avance sur contributions aux coûts de mise en soumission des travaux du secteur Champ d'Aullie.
- 420.3189.02 Participation aux frais de fonctionnement et des études du Schéma directeur du nord lausannois (SDNL) ; en répartition avec les autres communes du périmètre.
- 420.3189.04 En 2022, les études prévues en relation avec les PA sont les suivantes : Praz-Prévôt et Mont-Centre. À cela s'ajoutent les études thématiques prévues concernant la modélisation 3D du PDL et une partie de coordination en lien avec la mobilité. Des études imprévues, en fonction de l'actualité politique, peuvent être également menées.
- 420.3189.05 Frais d'études concernant des projets privés et des actions communales (semaine de la mobilité et journée de la durabilité) soutenus via le fonds prélevé sur la facture d'électricité.
- 420.4342.05 Augmentation du fonds pour l'efficacité énergétique alimenté par le biais d'un prélèvement sur la facture d'électricité des Services industriels de Lausanne (SIL) de 0.7 ct à 1.5 ct par kWh.
- 420.4363.00 Des subventions sont à prévoir suite au remplacement des fenêtres des bâtiments identifiées dans le cadre de l'étude d'assainissement du bruit routier.

430 Réseau routier

- 430.3011.00 Effectif de 15.3 ETP (Variation budgets 2021/2022, +2.0 ETP). Pour diminuer la part de parcelles non contrôlées en séparatif, donc soumises à la taxe CISTEP, et afin d'anticiper les travaux d'analyse et de suivi des nombreuses constructions à venir dans le cadre du Syndicat d'améliorations foncières, la Municipalité a décidé d'engager un collaborateur technique supplémentaire en charge des collecteurs à 100%. L'engagement d'un conducteur de chantier à 80% est également prévu pour suivre les nombreux chantiers communaux à venir liés, entre autres, aux nouveaux quartiers. Ce nouveau poste permettra également de libérer l'Adjoint au Chef de service, permettant ainsi à celui-ci de seconder le Chef de service à des tâches de planification toujours plus nombreuses. Affectation de 0.2 ETP de la chargée de projet durabilité.
- 430.3012.00 Réserve pour engagement temporaire durant la période estivale (nombreuses absences pour cause de vacances/récupération d'heures).
- 430.3091.00 Formation spécifique "métier" pour les collaborateurs du service Travaux et infrastructures.
- 430.3114.00 Achat de diverses petites machines et outils - amortissement par prélèvement au fonds de réserve
430.4801.00 véhicules, machines et matériel (9281.10.00).
- 430.3115.00 Remplacement du petit camion Meili VM 700 et de la fourgonnette Nissan NV 200 - amortissement par
430.4801.00 prélèvement au fonds réserve véhicules, machines et matériel (9281.10.00).
- 430.3135.00 Adaptation du budget en fonction de l'évolution des comptes de ces dernières années.

| | |
|-------------|--|
| 430.3137.02 | Frais d'évacuation des déchets publics (poubelles publiques, manifestations, ...). |
| 430.3142.60 | Réserve pour divers aménagements ponctuels. Augmentation du budget pour travaux liés aux aménagements des quartiers du SAF (les délais de réalisation de ces aménagements ne sont généralement pas compatibles avec l'établissement de préavis spécifiques). |
| 430.3142.61 | Adaptation du budget suite à l'analyse du réseau routier communal par une entreprise spécialisée. |
| 430.3142.64 | Outre les frais d'entretien habituels du réseau routier, le budget tient compte de la taxation du domaine public communal (28 hectares CHF 105'000.-), soumis à la taxe annuelle d'utilisation du système d'évacuation des eaux claires (depuis 2019). |
| 430.3154.00 | Adaptation du budget en fonction de l'évolution des comptes de ces dernières années. |
| 430.3189.05 | Le budget prend en compte la part des études nécessaires à l'établissement des demandes de crédit de construction des aménagements routiers prévus dans le plan d'investissements. |
| 431 | Éclairage public |
| 431.3143.00 | Outre les frais d'entretien habituels du réseau d'éclairage, le budget tient compte de la participation communale à la mise en conformité de l'éclairage de la jonction autoroutière (CHF 75'000.-). |
| 450 | Ordures - déchets |
| 450.3011.00 | Effectif de 2.07 ETP y compris deux surveillants auxiliaires à la Viane (Variation budgets 2021/2022, +0.01 ETP). |
| 450.3012.00 | Réserve pour engagement temporaire durant la période estivale (nombreuses absences pour cause de vacances/récupération d'heures). |
| 450.3091.00 | Formation spécifique "métier" pour les collaborateurs de l'équipe. |
| 450.3141.61 | Achat de petit matériel, divers entretiens et réparations des Molok. |
| 450.4342.04 | La taxe forfaitaire "Individuelle" est maintenue à CHF 85.- et la taxe "Entreprise" à CHF 170.-. |
| 450.4811.00 | L'équilibrage du centre de coût 450 Ordures-déchets soumis au principe d'équivalence sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve "9280.04.00 - Ordures-déchets" (état au 01.01.2021 : CHF 401'474.11). |
| 460 | Égouts - épuration |
| 460.3144.00 | Outre les frais d'entretien habituels du réseau d'assainissement, le budget tient compte de l'entretien des ruisseaux, associés aux collecteurs. |
| 460.3144.01 | Réserve pour divers aménagements ponctuels. Augmentation du budget pour travaux liés aux aménagements des quartiers du SAF (les délais de réalisation de ces aménagements ne sont généralement pas compatibles avec l'établissement de préavis spécifiques). |
| 460.3187.01 | Émoluments pour perception de la taxe annuelle d'épuration dès le 1 ^{er} janvier 2020 par les Services Industriels de Lausanne (facturation par le système des acomptes mensuels). |
| 460.3189.05 | Le budget prend en compte la part des études nécessaires à l'établissement des demandes de crédit de construction des aménagements routiers prévus dans le plan d'investissements. |

460.3526.00 Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville de Lausanne a confié l'exploitation et la rénovation (STEPact) de la STEP de Vidy à la société EPURA SA. La Commission intercommunale (CISTEP) examine le budget et les comptes. C'est cependant aux conseils communaux des communes signataires de la convention qu'il appartient d'adopter le budget et les comptes (majorité des conseils communaux requise). La répartition intercommunale des charges s'effectue sur la base des quantités d'eau potable distribuées dans chaque commune. Ce montant est basé sur les consommations 2020, et prend également en compte les surfaces imputables (parcelles non contrôlées en séparatif), tel que prévu dans la nouvelle convention CISTEP (préavis 10/2018). Le budget de la STEP, approuvé par la CISTEP dans sa séance du 15 septembre 2021, figure en annexe au présent fascicule et prévoit une participation de notre Commune de CHF 1'161'900.-.

Le Conseil communal est donc invité à adopter le budget de la STEP en approuvant le montant de la part à charge de notre Commune.

L'évolution du budget tient compte des paramètres suivants : l'introduction, au 1^{er} janvier 2016, d'une taxe fédérale destinée à financer le traitement des micropolluants. L'avancement du projet et des travaux STEPact. La redevance annuelle liée au DDP accordée à EPURA SA.

460.4341.00 Le budget prend en compte les premières constructions des secteurs du SAF.

460.4341.00 La Municipalité fixe le montant des taxes en regard du plan d'investissement relatif à l'entretien et à la
460.4342.00 construction des ouvrages d'évacuation des eaux et des coûts d'exploitation et d'entretien des ouvrages
460.4342.03 d'assainissement (STEP et ouvrages annexes) des eaux.

Pour l'année 2022, la Municipalité a donc décidé de reconduire le taux des taxes 2021 ci-dessous :

460.4341.00 Taxes de raccordement (art. 43 et 44 du règlement)

eaux claires: CHF 12.-/m² étanche (inchangé)

eaux usées: CHF 10.-/m² de plancher (inchangé)

460.4342.00 Taxes annuelles de traitement (art. 46 et 47 du règlement)

eaux claires: CHF 0.00/m² étanche (inchangé)

eaux usées: CHF 1.50/m³ d'eau potable consommée (inchangé)

460.4342.03 Taxes annuelles d'utilisation (art. 45 du règlement)

eaux claires: CHF 0.35/m² étanche (inchangé)

eaux usées: CHF 0.35/m³ d'eau potable consommée (inchangé)

460.4811.00 L'équilibrage du centre de coût 460 Égouts-épuration soumis au principe d'équivalence sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve "9280.01.00 – Épuration-égouts" (état au 01.01.2021 : CHF 9'467'250.93).

510/520 Enseignement primaire et secondaire

Le calcul pour l'année civile 2022 est fait avec 870 élèves de 1P à 8P et 325 élèves de 9S à 11S.

500.3512.00 La convention de prestations avec l'État de Vaud a été renouvelée et le travail accompli directement par le SEJL (organisation du transport scolaire, du réfectoire scolaire, des activités sportives et culturelles pour les enfants d'âge scolaire, des devoirs surveillés, du dépistage dentaire, ...) permet de réaliser une économie sur ce poste.

510.3011.00 Effectif pour les devoirs surveillés de 0.24 ETP (Variation budgets 2021/2022, 0.0 ETP).

520.3011.00

510.3103.03 La caisse de classe est constituée de CHF 20.- par élève (870 élèves primaires et 325 élèves secondaires).

520.3103.03

510.3663.02 L'augmentation de ce poste est en partie due à l'augmentation du nombre d'enfants et de jeunes
520.3663.02 scolarisés au Mont-sur-Lausanne. Elle est également due à la décision de la Confédération de garantir l'école gratuite et de ne plus faire participer les parents. La part dédiée aux camps avait été adaptée à cette nouvelle réalité. Mais la part dédiée aux courses d'école (sorties pédagogiques) n'avait pas été mise à jour sur cette base. Le budget pour les sorties pédagogiques avec la participation des parents était de CHF 250.- par classe. Aujourd'hui, il n'est plus possible de demander aux parents de participer, c'est pourquoi le montant par classe devrait être de CHF 500.-.

Les jeunes actuellement en 9S n'ont pas pu bénéficier d'un camp scolaire en 8P et en 9P en raison de la pandémie. Exceptionnellement, l'EPS organisera un camp pour cette volée de 10S afin de leur permettre de partager cette expérience de camp.

550 Médiathèque scolaire et communale

550.3011.00 Effectif de 2.0 ETP (Variation budgets 2021/2022, +0.05 ETP), renforcement du mercredi après-midi.

550.3111.00 En 2022, lors de la rénovation du collège du Mottier B, la médiathèque sera installée dans des portakabines dans la cour du Mottier. Ce déménagement implique l'achat de mobilier adapté à cette nouvelle réalité.

550.3170.01 En 2021, la médiathèque fêtait ses 10 ans. Un budget spécial avait été accordé pour l'événement. En 2022, le budget retrouve son niveau des années précédentes.

560 Service médical & dentaire

560.3109.00 En 2022, une nouvelle prestation est organisée par la Commune. Il s'agit de sensibiliser les enfants à l'importance des dents en assurant le passage d'une spécialiste en prophylaxie dentaire dans les classes de tous les enfants de 1P à 6P.

570 Réfectoire scolaire

570.3011.00 Renforcement de l'équipe du réfectoire scolaire afin d'assurer des remplacements. Effectif de 1.13 ETP (Variation budgets 2021/2022, +0.11 ETP).

570.3189.00 Le contrat avec l'entreprise Novae, prestataire pour la confection des repas pour le réfectoire, prévoit de facturer le repas à CHF 9.-. Le budget est calculé sur un nombre moyen de 115 repas/jour multiplié par le coût du repas (CHF 9.-) et multiplié par le nombre de jours/année scolaire (159). Ce montant comprend également les repas des surveillantes qui ne sont pas refacturés. Dès la rentrée 2022-2023, adaptation du prix du repas de CHF 9.- à CHF 10.-.

580 Temple et cultes

580.3011.00 Effectif de 0.30 ETP (Variation budgets 2021/2022, 0.0 ETP).

580.3011.01 Effectif de 0.15 ETP (Variation budgets 2021/2022, 0.0 ETP).

610 Police administrative et Police cantonale

610.3011.00 Effectif de 5.11 ETP (Variation budgets 2021/2022, +0.07 ETP).

610.3091.00 Formation à l'Académie de police de Savatan de notre Agent de sécurité publique (ASP) engagé le 1^{er} juillet 2021 CHF 10'000.- + CHF 2'000.- pour d'autres formations dans le courant de l'année.

610.3143.02 Entretien de marquage CHF 50'000.-, pose de signalisation verticale CHF 30'000.- et CHF 20'000.- pour divers imprévus.

620 Service communal de la population

620.3011.00 Effectif de 3.4 ETP (Variation budgets 2021/2022, -0.20 ETP).

620.3069.00 En 2022, le Service communal de la population aura le plaisir d'accueillir l'association Agglo Lausanne (groupement des contrôles des habitants de la région lausannoise) pour son assemblée générale annuelle. Selon la coutume, la commune hôte prend en charge les frais de repas.

650 Défense incendie

650.3521.00 Le budget du SDIS La Mère figure en annexe au présent fascicule et la part à charge de notre Commune découle de ce budget, approuvé par la Commission consultative du feu.

Le Conseil communal est donc invité à adopter le budget du SDIS La Mère en approuvant le montant de la part à charge de notre Commune.

710 Service administratif

710.3170.03 Désormais comptabilisé dans Administration - Frais de réceptions et de manifestations, compte 110.3170.00 (CHF 25'000.-).

710.3525.02 À la garderie EFAJE du Budron le taux d'occupation est de 60% d'enfants du Mont et 40% d'enfants du reste du réseau EFAJE. En se basant sur ce constat et pour le budget 2021, l'EFAJE avait planifié un taux d'occupation pour la nouvelle garderie des Ateliers au Rionzi de 70% d'enfants du Mont et de 30% d'enfants du reste du réseau. En cours d'année, l'EFAJE constate que cette répartition ne correspond pas à la réalité qui est en fait de 90% d'enfants du Mont et 10% d'enfants du reste du réseau. Cela n'était pas prévisible. Les comptes 2021 afficheront un dépassement de coût lié à cet état de fait. Pour 2022, l'EFAJE a apporté cette correction ce qui explique la différence entre les budgets 2021 et 2022.

710.3525.04 Création d'une UAPE au Petit-Mont pour répondre aux besoins des sites scolaires Crétalaison et Mottier de 1-6P.

710.3655.02 Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), participation de CHF 5.- par habitant (estimation au 31.12.21 : 9'600 hab.).

711 Service social intercommunal (ARASPE - Agence AVS)

711.3525.08 L'accord canton/communes sur la participation des communes à la cohésion sociale (PCS) prévoit dès 2022, la reprise de certaines charges communales, notamment en lien avec les prestations sociales cantonales des régions d'action sociale (RAS) et des agences d'assurances sociales (AAS). La participation communale pour l'année 2022 est estimée à CHF 5.09 par habitant (CHF 29.91 pour 2021).